

Association de Défense des Victimes de Troubles de Voisinage

lutte contre le bruit

association nationale

30 ans d'existence

membre du C.N.B.

agrée pour la protection de l'environnement

<http://nuisances.advtv.free.fr>

départements recensés

- . 01 . 43 . 73 . 69 . 91
- . 06 . 47 . 76 . 22 . 77
- . 13 . 49 . 78 . 25
- . 23 . 54 . 83 . 29
- . 25 . 67 . 84 . 11
- . 34 . 68 . 95 . 80
- . 35 . 70 . 38 . 38

*« On ne chauffe plus la planète,
mais on rend malade ses voisins ! »*

Le Figaro du 23 juillet 2009

RTE explique aussi les pics de consommation d'électricité de plus en plus marqués :

« par le développement du chauffage électrique et

notamment les pompes à chaleur »

quelques résultats d'enquête

septembre 2009

- 78% des sondés se plaignent de PAC chez des particuliers (22% groupes de froid ou industries)
- 93% ont été installées par des professionnels

- 65% des installations sont :
à moins de 5 mètres de l'habitation des
plaignants
- 21% entre 5 et 10 mètres
- 24% à plus de 20 mètres

- où ?

72% devant la chambre des plaignants

28% devant leur salon

- . 93% des installations sont sans insonorisation

les nuisances ressenties :

- 7% vibration des murs
- 76% vibration des grilles d'extracteurs
- 57% bruit du moteur
- 14% claquements

ce qui entraîne :

- 76% troubles du sommeil
- 100% fatigue et lassitude

réponse des propriétaires et
installateurs de PAC bruyant :

« le matériel répond aux normes ! »

QUELLES SOLUTIONS ?





De Dietrich 



merci de votre écoute !

Anne Lahaye

Présidente de l'ADVTV

anne.lahaye@orange.fr

<http://nuisances.advtv.free.fr>